

Guide pratique

Déploiement d'une prestation ponctuelle en Principauté de Monaco

Bienvenue dans ce guide pratique conçu pour vous accompagner dans la mise en place d'une prestation ponctuelle en Principauté de Monaco.
Ce document regroupe les étapes essentielles pour mener vos démarches efficacement et en toute conformité.

1 Activités concernées

Ce guide s'adresse aux entités étrangères ou inscrites au Répertoire du Commerce et de l'Industrie (RCI) souhaitant déployer une prestation **ponctuelle et occasionnelle** en Principauté de Monaco.

Exemples d'activités concernées :

- Commerce de détail ou de bouche sous forme de pop-up store;
- Vente aux enchères (caritative ou non) ;
- Exposition avec ou sans vente/Exposition avec prévente ;
- Prestation de service ponctuelle (ex. coiffure, esthétique à domicile);
- Activité technique (ex. : hélicoptère, moteurs pyrotechniques);
- Organisation d'événement.

 **Attention:** les entreprises, artisans ou sous-traitants non établis à Monaco souhaitant intervenir sur des chantiers publics ou privés doivent effectuer une démarche spécifique auprès de la Direction du Développement Économique (www.monentreprise.gouv.mc > demande une autorisation de chantier)

2 Procédures à suivre

CAS 1 : Entité inscrite au Répertoire du Commerce et de l'Industrie

Vérification préalable:

Avant d'entamer votre activité, vérifiez que votre objet social couvre l'activité envisagée. Dans le cas contraire, une modification soumise à autorisation sera nécessaire.

Voici les démarches à effectuer:

1. **Rédaction d'une requête** à l'attention de S.E. M. le Ministre d'Etat, à déposer à la Direction du Développement Économique, expliquant la modification souhaitée. Les Sociétés (SARL, SAM,...) devront joindre à leur requête deux exemplaires originaux du procès-verbal signifiant la modification de l'objet social;

2. **Validation:**

En fonction des suites données par S.E. M. le Ministre d'Etat, finalisez les démarches auprès du RCI. Plus d'informations disponibles sur le site officiel: www.monentreprise.gouv.mc > effectuer une inscription modificative ou complémentaire au rci pour les sociétés.

CAS 2 : Entité étrangère non inscrite au RCI

1. **Envoyer un courriel** aux services compétents selon la nature de votre prestation :

ACTIVITÉS	SERVICES CONCERNÉS
PRESTATIONS DE SERVICES ET/OU VENTES	- Direction des Services Fiscaux (contactsdsf_monaco@gouv.mc) - Direction du Développement Économique (commerce@gouv.mc)
PRODUITS ALIMENTAIRES OU COSMÉTIQUES	Direction de l'Action Sanitaire (dass@gouv.mc)
PRODUITS SENSIBLES OU DE VALEUR	Direction de la Sûreté Publique (boed@gouv.mc)
ACTIVITÉS TECHNIQUES	Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (prospective@gouv.mc)
ACTIVITÉS FINANCIÈRES	- Commission de Contrôle des Activités Financières (ccaf@gouv.mc) (Loi 1.338 relative aux activités financières) - Autorité Monégasque de Sécurité Financière (contact@amsf.mc) (Loi 1.362 relative au blanchiment de capitaux et financement du terrorisme)
PRÉSENCE DE SALARIÉS	Direction du Travail (directiondutravail@gouv.mc)

2. **Informations à préciser dans le courriel :**

- Extrait KBIS ou équivalent ;
- Nombre de salariés présents ;
- Date, lieu et nature de la prestation.

3. **Validation obligatoire par les services contactés** avant le déploiement de la prestation.

Les services peuvent demander des justificatifs complémentaires ou refuser l'autorisation en cas de non-conformité.

3 Durée de la prestation

La durée initiale de la prestation doit être obligatoirement indiquée dans le courriel et validée par la Direction du Développement Économique lors de l'approbation.

⚠ **Pour toute prolongation de la prestation**, une demande doit être soumise avant l'expiration de la période autorisée.

4 Ressource et contacts utiles

- **Site officiel des démarches administratives et formulaires :**
<https://monentreprise.gouv.mc/>
- **Contacts à la Direction du Développement Économique :**
commerce@gouv.mc ou mbo@gouv.mc



En suivant ces étapes, vous optimiserez vos démarches et garantirez le bon déroulement de votre prestation en Principauté de Monaco.